



Chers parents,

*La rentrée scolaire marque de son empreinte, comme chaque année, la fin des douceurs de l'été mais également les perspectives d'une année prometteuse.*

*Cette nouvelle rentrée scolaire verra se poursuivre la démarche engagée en termes de développement durable au sein de notre école: valorisation des biodéchets au sein des composteurs, réalisation de plantations dans la serre, utilisation des serviettes en tissu ...*

*La dynamique engagée sur l'animation lors de la pause méridienne va se poursuivre. Outre les animations sportives déjà proposées, les enfants pourront également profiter de temps plus calmes de lectures ou de jeux de société.*

*Je vous informe également que le forum des associations se tiendra le samedi 05 septembre de 14h à 18h au Sémaphore. N'oubliez pas de compléter votre passeport loisirs! Le CCAS apporte un soutien financier aux familles afin de faciliter l'accès aux loisirs sportifs et culturels pour les jeunes Trébeurdinais!*

*Je vous souhaite à tous une belle rentrée !*

**Bénédicte BOIRON**

**Le Maire**

## **Le portail familles**

La commune met à disposition des familles un espace numérique sécurisé, accessible 24 heures sur 24, leur permettant d'effectuer leurs démarches administratives pour les services péri et extra scolaires. Il permet aux parents d'effectuer plusieurs actions :

- Réaliser l'inscription administrative de leur(s) enfant(s) aux services et faire parvenir leurs documents,
- Inscrire ou désinscrire leur(s) enfants aux services Restauration Scolaire et à l'Accueil de Loisirs des mercredis et des vacances,
- Accéder aux règlements de fonctionnement des différents services, à leurs attestations fiscales, consulter leurs factures,
- Être informé sur l'actualité des services à l'enfance.

## **Le dossier d'inscription**

Pour inscrire votre enfant à l'accueil périscolaire (matin-midi-soir-mercredi) et l'ALSH, un dossier doit être réalisé chaque année comprenant :

- la fiche de renseignements enfance dûment remplie et signée
- la copie des pages du carnet de santé concernant les vaccinations obligatoires
- une attestation d'assurance au titre de la responsabilité civile péri et extrascolaire au nom de l'enfant
- le cas échéant, l'autorisation médicale à la pratique de certaines activités.

## Les modalités de réservation et d'annulation à l'ALSH et à l'accueil périscolaire du mercredi

La réservation est obligatoire et valable seulement si le dossier d'inscription est complet.

Pour toute demande de réservation ou d'annulation hors délais, les familles doivent contacter la directrice de la structure d'accueil.

	Mercredis	Petites vacances	Vacances d'été
Sortie du programme	3 semaines avant		
Ouverture d'inscription	A la sortie du programme		
Date limite d'inscription	Le mercredi précédent, avant 18h30	Une semaine avant le début des vacances	Une semaine avant le début des vacances
Date limite d'annulation	Le mercredi précédent, avant 18h30	Une semaine avant la date concernée	Une semaine avant la date concernée

Les annulations pour raisons médicales sur présentation d'un justificatif médical ou en cas de force majeure sur présentation de justificatifs seront prises en compte.

**Pour les accueils du matin et du soir**, il n'y a pas de réservation à faire en amont, les enfants sont pointés selon leur présence.

## L'organisation des inscriptions au restaurant scolaire

La réservation est obligatoire et doit se faire 7 jours avant la date de présence. Pour faciliter vos démarches, nous vous conseillons d'effectuer vos réservations sur l'année scolaire entière. Pour cela, il vous suffit de cliquer sur « Faire une demande sur une longue période » et ainsi vous ne devrez intervenir dans l'année qu'en cas d'absence sur l'agenda de l'enfant.

## Les tarifs

	Restaurant scolaire	Accueils périscolaires			Accueil des mercredis et vacances			
Quotient Familial	Tarifs	7h30 à 8h 45	16h15 à 17h30 avec goûter	16h15 à 18h30 avec goûter	Journée avec repas	Journée sans repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
< 655	0.80 €	0.76 €	1.15 €	1.52 €	7.02 €	6.19 €	4.37 €	3.54 €
656 à 850	1 €	0.82 €	1.23 €	1.64 €	9.29 €	8.24 €	5.76 €	4.71 €
851 à 1040	1.76 €	0.87 €	1.32 €	1.74 €	12.04 €	10.44 €	7.57 €	5.98 €
1041 à	2.50 €	1.03 €	1.57 €	2.10 €	14.65 €	12.51 €	9.30 €	7.16 €
> 1252	3.43 €	1.29 €	1.93 €	2.57 €	16.36 €	13.65 €	10.51 €	7.81 €
Extérieurs					29.60 €	25.89 €	18.50 €	14.79 €

## Calendrier scolaire 2025-2026

<b>Rentrée des élèves</b>	Lundi 1er septembre 2025
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Du samedi 18 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025
<b>Vacances de Noël</b>	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026
<b>Vacances d'hiver</b>	Du samedi 14 février 2026 au lundi 2 mars 2026
<b>Vacances de printemps</b>	Du samedi 11 avril 2026 au lundi 27 avril 2026
<b>Vacances d'été</b>	Samedi 4 juillet 2026

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours.

Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours.

Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

Dans les zones A, B et C, les élèves n'auront pas classe le vendredi 16 mai 2026 et le samedi 17 mai 2026.